

LGZ - La Grange Aux Zozottes  
35 Rue Principale  
68580 MOOSLARGUE, France  
email: LaGrangeAuxZozottes@gmail.com  
Web: <https://lagrangeauxzozottes.fr/>



# Conditions Générales de location

**Article 1 :** Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage de la location d'hébergements de type Gîtes.

**Article 2 - durée du séjour :** Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3 - conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir à La Grange Aux Zozottes un acompte de 40 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de La Grange Aux Zozottes.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à La Grange Aux Zozottes.

**Article 4 - absence de rétractation :** Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

**Article 5 - annulation par le locataire :** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou email à La Grange Aux Zozottes.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis à. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et La Grange Aux Zozottes peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis La Grange Aux Zozottes qui demandera le paiement du solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis à La Grange Aux Zozottes. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 6 - annulation par La Grange Aux Zozottes :** La Grange Aux Zozottes reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 7 - arrivée :** Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir La Grange Aux Zozottes.

**Article 8 - règlement du solde :** Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

**Article 9 - état des lieux :** Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et La Grange Aux Zozottes ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

**Article 10 - dépôt de garantie :** A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par La Grange Aux Zozottes. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par La Grange Aux Zozottes dans un délai n'excédant pas une semaine.

**Article 11 - utilisation des lieux :** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 12 - capacité :** Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, La Grange Aux Zozottes peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 13 - accueil des animaux :** Les animaux de quelque taille que ce soit ne sont pas admis. En cas de non respect de cette clause, La Grange Aux Zozottes peut refuser le séjour : aucun remboursement ne sera alors effectué.

**Article 14 - assurances :** Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 15 - paiement des charges :** En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès de La Grange Aux Zozottes, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et un justificatif est remis par La Grange Aux Zozottes.

**Article 16 – Caution :** Une caution de 400€ est demandée à l'arrivée (espèces ou carte bancaire). Cette caution est restituée au moment du départ et état des lieux.